



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

## «Agriculture nivernaise, le défi de la valeur ajoutée - Comment créer et garder la valeur ajoutée dans la Nièvre, au profit de l'agriculture et des territoires»

Retour de la table ronde organisée dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation (EGA)  
le 6 octobre 2017 dans la Nièvre

### Souhait des députés du département de la Nièvre d'organiser un événement sur les Etats Généraux de l'Alimentation

Evènement organisé par la chambre d'agriculture, la Direction départementale des Territoires de la Nièvre et le lycée agricole de Challuy à l'initiative des députés de la Nièvre Mme Perrine GOULET et M. Patrice PERROT pour contribution aux ateliers nationaux :

Atelier 5 : Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs

Atelier 6 : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs.

Annexes :

- liste des acteurs et des participants de la table-ronde
- 

Introduction par Mme la députée Perrine GOULET : Cette table ronde s'organise en trois temps :

- 1 – réflexion autour de l'organisation de la production et de l'investissement dans les filières
- 2 – diversification de la production et segmentation des marchés
- 3 – favoriser l'innovation

L'objectif de cette table ronde est de formuler des idées et de faire remonter des propositions pour alimenter les EGA, au sujet desquelles le Président de la République fera une annonce le 11 octobre 2017.

### I LA NIÈVRE A-T-ELLE BESOIN D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS?

Le département compte trois abattoirs locaux. Ces abattoirs permettent de répondre à une demande locale mais au-delà des questions relatives à la réglementation sanitaire et à l'équilibre « matière », leur exploitation représente un coût logistique important. Les petits volumes traités ne permettent pas de réaliser des économies d'échelle et, même s'il existe des velléités de subventions publiques, elles peuvent très vite être assimilées à de la concurrence déloyale. L'impossibilité de mettre des porcs AB et des porcs conventionnels dans le même hâloir, par exemple, oblige les producteurs de porc AB du département à faire abattre leurs animaux dans le Cantal.

- ⇒ **Alléger la réglementation / équipements pour répondre au marché localement**
- ⇒ **Alléger les charges de structures des petits abattoirs par l'exonération de charges**

DDT58/synthèse EGA Nièvre 6/10/2017 -Bernard CROGUENNEC, Johanna DONVEZ, Danièle BUTEAU

1/6

Il revient actuellement moins cher d'envoyer abattre les ovins à Castres que de les abattre localement. Les 3 abattoirs existants dans le département devraient permettre de s'organiser collectivement pour répondre aux besoins locaux. L'équilibre « matière », la satisfaction du consommateur et la maturation sont des priorités. Au-delà de l'intérêt de maintenir des abattoirs locaux, garants de bien-être animal et de bas coût carbone, un abattoir mobile en complément pourrait permettre de répondre aux besoins des producteurs en vente directe.

Pour maintenir l'existence de micro-filières dans le département, des investissements sont nécessaires pour faire perdurer les outils.

- ⇒ **Soutenir et pérenniser les outils de production existants,**
- ⇒ **Réfléchir à une structuration collective adaptée à la possible conquête de nouveaux marchés : ex. mise en place d'une filière steak haché,**
- ⇒ **Prendre en considération la spécificité des petites structures en leur apportant des aides sans entrer dans le champ de la concurrence déloyale,**

Le constat du retard de la Nièvre dans le développement d'une véritable industrie de la transformation est partagé. Le département ne dispose pas suffisamment d'outils de transformation en agro-alimentaire pour permettre la transformation des produits et la valorisation localement.

- ⇒ **Afin de capter de la valeur ajoutée, le département doit se donner les moyens de se doter de véritables centres de décision autour des industries de la transformation et tenter de rattraper son retard.**

Le budget affecté pour un repas en restauration collective en coût « matière » limite grandement le développement d'un approvisionnement local.

- ⇒ **Donner les moyens à la restauration collective en augmentant le budget coût matière ; nécessite des décisions politiques claires et assumées,**

La demande du consommateur évolue, les clients sont prêts à payer plus cher pour du local dès lors que cette production locale est gage de qualité et de sérieux ; pour répondre à cette demande, la GMS a la volonté de s'engager dans des partenariats durables. L'opportunité de proposer une offre plus large et plus profonde à la clientèle est à saisir rapidement. La préoccupation première de la GMS est de suivre les tendances de consommation et d'apporter des réponses aux modes de consommation émergents, elle souligne la forte croissance de la demande des consommateurs de produits bio et fait part de sa difficulté à, quelquefois, trouver des solutions d'approvisionnement local en Bio (par exemple, les consommateurs 18-30 ans évoluent dans leur mode de consommation et ne boivent que peu de vin mais recherchent des produits de qualité, notamment du vin bio. Au delà de la viande, la GMS affirme une volonté offensive à développer des partenariats avec les producteurs locaux (vin, miel...) pour enrichir son offre.

- ⇒ **Valoriser les productions locales par une contractualisation et des partenariats durables avec la GMS (producteur - transformateur et transformateur – distributeur),**

Donner aux acteurs de la filière agricole la possibilité de se parler y compris sur les enjeux de prix et de volumes.

- ⇒ **Lever les freins réglementaires à la contractualisation : apporter une réponse**

**réglementaire afin de rétablir le rapport de force d'une concurrence imparfaite caractéristique des produits agricoles,**

- ⇒ **Interdire les promotions continues (encadrement des ventes) de la GMS et relever le seuil d'interdiction pour la « revente à perte ».**

Il est important de ne pas négliger le secteur de la boucherie pour valoriser le travail des éleveurs de la Nièvre, il est actuellement difficile de trouver des professionnels formés, problème général d'attractivité de ces métiers.

- ⇒ **Accompagner l'industrie agro-alimentaire par la formation et la valorisation des métiers de boucherie**

Le sujet de la juste rémunération des producteurs n'apparaît pas en cohérence par rapport aux accords de marché libre échange annoncés au niveau européen ces dernières semaines. Il y a une inquiétude qui est exprimée par les éleveurs nivernais. Les accords du CETA devraient permettre de faire entrer 50 000 tonnes de viande bovine « pièces nobles » sur le territoire national, la promesse d'accord avec le Mercosur, 70 000 tonnes de plus. La concurrence est déloyale car les règles et conditions de production ne sont pas les mêmes.

Le territoire de la Nièvre et de la Bourgogne de manière générale possède beaucoup d'atouts et il semble important de pouvoir répondre aux projets d'installation de jeunes en leur donnant des perspectives locales; la concurrence brésilienne mal maîtrisée peut mettre en danger et hypothéquer cette dynamique locale.

- ⇒ **Prendre en compte les règles et conditions de production dans la définition du prix d'achat des produits pour se prémunir d'importation de produits dont les modes de production n'obéissent pas aux mêmes règles que les nôtres.**

La Nièvre représente plusieurs modes d'agriculture, il ne s'agit pas de les opposer, il est nécessaire de protéger les diversités et de bien communiquer sur celles-ci. Le modèle à défendre est une agriculture familiale.

## **II SEGMENTATION DES MARCHÉS ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION : QUELLES PISTES POUR LA NIÈVRE ?**

La population de la Nièvre ne peut pas consommer toute la production agricole du département, ce qui en fait par nature un département à vocation exportatrice ; ceci impose une nécessaire compétitivité pour émarger au rang du marché mondial (céréales, viande). Le rôle de l'agriculture du département est, bien sûr, de produire; mais aussi, d'entretenir les paysages, les territoires, pour en maintenir la pérennité et l'attractivité.

- ⇒ **Se positionner sur les marchés à l'export (sur toute la chaîne logistique, notamment)**
- ⇒ **Harmoniser les normes sur les produits alimentaires dans tous les pays et veiller à ne pas sur-transposer,**

Le développement de projets d'exportation de produits se construit, mais demande des délais importants pour obtenir un agrément (exemple « viandes » avec la Chine). Pour assurer un avenir à l'agriculture nivernaise, il est nécessaire de pouvoir se démarquer par la qualité et reconnaître cette caractéristique car les critères de qualité, les normes, n'ont pas le même niveau d'exigence partout,

dans tous les pays.

La différenciation des produits et la valorisation de la qualité peut se faire par la reconnaissance d'une marque, un label (exemple de l'IGP « Charolais de Bourgogne »)

Les producteurs de la Nièvre ont la capacité à se distinguer d'autres modes de production (race pure, nourrie à l'herbe) et peuvent démontrer que leurs modalités de production se situent bien au delà du standard de base. L'Organisme de Défense et de Gestion « Charolais de Bourgogne » est organisé et est en capacité de répondre aux besoins de la restauration collective du département, les collectivités locales doivent affirmer leur volonté politique et montrer l'exemple en finançant le surcoût éventuel lié à l'introduction de produits locaux dans la restauration collective.

Il est important de travailler sur la valorisation de tous les produits : les abattoirs nivernais devraient être organisés pour, chacun, proposer du Charolais de Bourgogne. Les modalités d'élevage doivent être valorisées à partir de la traçabilité sur l'origine des produits (exemple : broutard Charolais de Bourgogne, animaux maigres Charolais de Bourgogne).

- ⇒ **Soutenir et accompagner les démarches collectives des producteurs engagés dans une démarche de production de qualité (label)**
- ⇒ **Développer une stratégie de compétitivité claire et offensive sur la qualité portée par un leadership fort**
- ⇒ **Développer la communication sur la qualité des produits pour la valorisation et la relance d'un marché**

La contrainte des marchés publics ne favorise pas l'introduction de produits locaux en restauration collective publique, les acheteurs publics « rêvent » d'une « exception alimentaire » par rapport à la réglementation et demandent une part « hors marchés publics » à 20 ou 30 % (actuellement 10 % du montant d'un marché).

- ⇒ **Simplifier les marchés publics applicables en restauration collective, avec introduction d'une « exception alimentaire » à la réglementation, comme existe l'exception culturelle : augmentation de la part « hors marchés publics » à 20 ou 30 % au lieu de 10 % aujourd'hui.**

La demande du consommateur évolue : il préfère moins consommer, mais de meilleure qualité. Il est nécessaire de pouvoir répondre à cette évolution sociétale.

Le département de la Nièvre, est le 2ème département ayant les plus grosses exploitations agricoles en surface agricole utile (SAU) ; la diversification par le développement de l'éco-tourisme peut, parfois, être une solution pour éviter l'agrandissement des exploitations ; mais, ce ne peut être l'unique solution : importance de disposer de moyens humains compétents pour accompagner ce développement, veiller à diffuser une image réaliste du monde agricole afin de ne pas le dévoyer.

Il y a un potentiel de création et de développement de nouvelles filières en céréales (lin, lentilles, sarrasin) ; il est nécessaire d'analyser finement les débouchés réels (Ex. ne pas concurrencer la lentille du Puy et du Berry), et réfléchir à l'opportunité de produire cette céréale : y-a-t-il un marché, comment s'organiser pour être compétitif, se démarquer ? Pour cela, les producteurs doivent s'organiser collectivement et contractualiser avec les coopératives. L'enjeu est d'assurer collectivement la continuité de l'approvisionnement et d'accompagner techniquement la diversification, vers de nouvelles productions.

- ⇒ **Développer des projets de production compétitifs : différenciation des produits**

- ⇒ **Développer de nouvelles filières en céréales par une organisation collective et par la contractualisation (continuité de l'approvisionnement et accompagnement technique)**

Répartition du prix entre « amont » et « aval ». Le constat d'un revenu moyen de l'agriculteur inférieur à 400€/mois n'est socialement pas tolérable. **L'agriculteur est le seul acteur de la filière qui ne répercute pas ses coûts de production. Il faut que les familles puissent vivre dignement et ne pas produire à perte.** Il s'agit moins de reprocher aux intermédiaires de répercuter leurs coûts de production que de dignité et d'équité entre acteurs de la filière.

- ⇒ **Proposition d'inverser la logique et ne plus partir du prix vendu au consommateur, mais partir des coûts de production et du salaire de l'éleveur.**

Prendre en compte les coûts de production de l'agriculteur, mais également un salaire digne. Pour le calcul de ce salaire il est admis de partir d'une référence équivalent à 1,5 SMIC ; mais, attention pour être juste il serait nécessaire de partir sur une **base de 1,5 SMIC horaire** ;

- ⇒ **Respecter tous les acteurs de la chaîne. Un revenu moyen de l'agriculteur inférieur à 400€/mois n'est socialement pas tolérable.**

Le niveau de vie moyen actuel des agriculteurs illustre que nous sommes arrivés à la limite du système : un niveau d'asymptote d'une stratégie uniquement fondée sur la baisse des coûts de production. Poursuivre dans ce sens interroge le modèle économique dans sa globalité. Le consommateur français est-il prêt à perdre toutes les garanties acquises en terme de santé, mode de production, qualité environnementale, bien-être animal, qualité paysagère de ses campagnes ? Sinon, la question de la part que représente l'alimentaire dans le budget des ménages est posée. En 1960, la part attribuée à l'alimentation dans le budget familial moyen était de 35 % ; elle a évolué et représente aujourd'hui moins de 20 %.

- ⇒ **Le consommateur pour garantir son modèle de production ne serait-il pas prêt à faire un effort pour augmenter la part du budget consacrée à l'alimentation par exemple ?**

Toutes les semaines des agriculteurs en grande détresse et avec un revenu inférieur au RSA appellent des numéros verts de l'administration, de la chambre d'agriculture ou d'associations dédiées aux agriculteurs en difficulté. Cette situation de détresse agricole induit des comportements spéculatifs en particulier sur le foncier potentiellement libérable par les exploitants en difficultés.

### **III - QUELLES INNOVATIONS POUR L'AGRICULTURE NIVERNAISE ? COMMENT FACILITER LA VIE DES AGRICULTEURS NIVERNAIS ?**

Les agriculteurs nivernais ont besoin d'accompagnement technique par des techniciens de bon niveau, par exemple en agronomie.

Remettre du bon sens et adapter la réglementation en conséquence : accepter le modèle familial et la spécificité de l'exploitation en « polyculture-élevage » et encourager ce modèle qui est le plus vertueux en terme d'équilibre environnemental.

Travailler sur la communication de façon offensive

Projet du pôle Marault imaginé, un site partagé collectivement selon 3 axes :

- une vitrine sur la diversité des agricultures nivernaises
- un volet « restauration et valorisation des produits locaux ».
- un volet dédié à toutes les innovations agricoles et technologiques (modes de production,

transformation et commercialisation ; veille sur les évolutions technologiques et informatiques, outil de démonstration et d'expérimentation, rassemblement d'entreprises favorisant la mise en synergie pour favoriser l'innovation.

Pour faciliter le travail des agriculteurs, il faudrait travailler sur la dématérialisation des démarches administratives

### **Le projet du Marault : une carte à jouer comme FAB'LAB agri-alimentaire à visibilité nationale et internationale**

- ⇒ **Mettre en place un observatoire des initiatives innovantes et exemplaires en approvisionnement local de la restauration collective**
- ⇒ **Accepter que l'agriculture française soit une addition de modèles diversifiés et pas uniquement un seul modèle,**
- ⇒ **Mettre en place des dispositifs d'accompagnement techniques performants pour favoriser l'innovation**
- ⇒ **Dématérialiser les démarches administratives et gestion de l'exploitation**
- ⇒ **Expérimenter les boucles électroniques / traçabilité des animaux**
- ⇒ **Soutenir les pratiques culturelles vertueuses de conservation des sols (sans labour)**
- ⇒ **S'organiser collectivement, pour avoir une posture offensive en terme d'innovation par l'expérimentation et la recherche (intelligence artificielle et nouvelles technologies)**
- ⇒ **Développer un projet de développement d'une industrie de transformation à l'échelle de la Nièvre**

### **Autre proposition abordée :**

- ⇒ **Mettre fin à l'« agriculture bashing » médiatique** : nombre et temps d'audience accordés à des associations de type L211-4 ; présentation du vin comme un simple alcool nuisible à la santé plutôt que comme un patrimoine culturel « haut de gamme » illustrant un véritable savoir-faire ; image erronée d'avions épandant du glyphosate (non pratiqué en France) loin d'illustrer le quotidien de nos campagnes françaises...

Le 10 octobre 2017,

Joël MATHURIN  
Préfet de la Nièvre